

Avis de la commission départementale d'aménagement commercial de Loir-et-Cher

Réunie le 27 juillet 2023, la commission départementale d'aménagement commercial de Loir-et-Cher a émis un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploitation commerciale présentée par la SASU BRICO DEPOT, représentée par M. Charles HENIQUE en qualité de président, relatif à l'extension d'un ensemble commercial par la création d'une cour à matériaux accessible au public pour la vente de gros matériaux, d'une surface de vente de 2 390 m², au Centre commercial Blois II, 41000 VILLEBAROU.